



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juin 2019
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail du bruit et des pneumatiques

Soixante-dixième session

Genève, 11-13 septembre 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dixième session*, **

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 11 septembre 2019 à 14 h 30 au
13 septembre 2019 à 17 h 30

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grb2019.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (GRB@un.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org>.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=YZO1qH>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement ONU n° 9 (Bruit des véhicules à trois roues).
3. Règlement ONU n° 41 (Bruit émis par les motocycles).
4. Règlement ONU n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N).
5. Règlement ONU n° 59 (Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement).
6. Pneumatiques :
 - a) Règlement ONU n° 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles) ;
 - b) Règlement ONU n° 108 (Pneumatiques rechapés pour les voitures particulières et leurs remorques) ;
 - c) Règlement ONU n° 109 (Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires et leurs remorques) ;
 - d) Règlement ONU n° 117 (Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé) ;
 - e) Règlement technique mondial ONU n° 16 (Pneumatiques).
7. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière.
8. Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.
9. Incidence du revêtement de la route sur les émissions de bruit de roulement des pneumatiques.
10. Propositions d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules.
11. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule.
12. Points à retenir des sessions de mars et juin 2019 du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).
13. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques.
14. Questions diverses.
15. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session.
16. Élection du Bureau.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et 2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/12.

2. Règlement ONU n° 9 (Bruit des véhicules à trois roues)

Le Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) est invité à examiner les propositions de l'expert de l'Association internationale des constructeurs de motocycles (AICM) visant à introduire un essai obligatoire dans les prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores (PSES) et à corriger une incohérence dans les conditions d'exemption des PSES pour les véhicules à rapports de transmission variables ou à boîte de vitesses automatique à rapports de transmission non bloqués.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/22 et ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/23.

3. Règlement ONU n° 41 (Bruit émis par les motocycles)

Le GRBP examinera les propositions soumises par l'expert de l'AICM, qui visent à corriger une omission et à réduire la multiplication des numéros d'homologation des modèles dont les systèmes d'échappement et de silencieux présentent des différences.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/24 et ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/25.

4. Règlement ONU n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

Le GRBP sera informé des activités du groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores (IWG ASEP) et examinera les précisions et les corrections qu'il a élaborées.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/13.

5. Règlement ONU n° 59 (Dispositifs silencieux d'échappement de remplacement)

Le GRBP souhaitera peut-être examiner une proposition de série 03 d'amendements soumise par l'expert de l'Allemagne.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/15.

6. Pneumatiques

a) Règlement ONU n° 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles)

Le GRBP va examiner une proposition de l'expert de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO).

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/18.

b) Règlement ONU n° 108 (Pneumatiques rechapés pour les voitures particulières et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition relative aux pneumatiques rechapés à soumettre à essai et à marquer du symbole alpin3PMSF (Three Peak Mountain Snow Flake), soumise par les experts du Bureau international permanent des associations de vendeurs et rechapés de pneumatiques (BIPAVER).

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/16.

c) Règlement ONU n° 109 (Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition similaire concernant les pneumatiques rechapés portant le symbole 3PMSF pour les véhicules utilitaires, également soumise par les experts du BIPAVÉR.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/17.

d) Règlement ONU n° 117 (Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le GRBP est invité à examiner une proposition de dispositions relatives aux pneumatiques pour la neige, soumise par le groupe d'experts intéressés.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/14.

Le GRBP se souviendra qu'à sa précédente session, l'expert de l'ETRTO a demandé un report de l'examen des documents ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2018/5 et GRB-68-12. Le GRBP est invité à reprendre le débat et à examiner une proposition complémentaire des experts de l'ETRTO (ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/19).

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2018/5 ; ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/19 et document informel GRB-68-12.

Le GRBP sera informé des activités du groupe de travail informel de l'adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés.

e) Règlement technique mondial ONU n° 16 (Pneumatiques)

Le GRBP recevra un rapport de situation du groupe de travail informel du Règlement technique mondial (RTM) sur les pneumatiques et examinera un projet de proposition d'amendements audit Règlement en même temps que le rapport technique.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/20, ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/21 et document informel GRBP-70-02.

7. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière

Le GRBP sera informé des activités de l'équipe spéciale des avertisseurs de marche arrière et de la coordination de ses travaux avec ceux du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité sur cette question.

8. Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore

Le GRBP poursuivra l'échange de vues sur l'élaboration de législations nationales ou régionales et de prescriptions internationales en matière de niveau sonore.

9. Incidence du revêtement de la route sur les émissions de bruit de roulement des pneumatiques

Le GRBP se souviendra qu'il a déjà examiné le projet de résolution sur la labellisation des revêtements routiers et sera informé des résultats des consultations avec les administrations routières nationales.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/2.

10. Propositions d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules

Le GRBP examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

11. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule

Le GRBP sera informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (Règlement ONU n° 0).

12. Points à retenir des sessions de mars et juin 2019 du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des points à retenir des dernières sessions du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes.

13. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques

Sur la base des résultats d'une réunion informelle organisée le 21 mai 2019 à l'initiative du Président, le GRBP souhaitera peut-être reprendre l'examen des questions à inclure dans ses travaux futurs.

Le GRBP devrait également être informé par l'expert de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) des résultats de l'étude visant à déterminer si l'abaissement des limites du bruit de roulement aurait une incidence sur d'autres paramètres du pneumatique essentiels pour la sécurité des véhicules et la réduction de CO₂ (GRB-69-25-Rev.1).

14. Questions diverses

À sa quatre-vingt-unième session, en 2019, le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté sa stratégie à l'horizon 2030, a demandé à ses organes subsidiaires de prendre des mesures de suivi afin d'aligner leurs travaux sur la stratégie et a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour faciliter sa mise en œuvre (ECE/TRANS/288, par. 15 a), c) et g)). En outre, le Comité s'est déclaré préoccupé par les progrès limités accomplis au niveau mondial quant aux cibles de sécurité routière associées aux objectifs de développement durable et aux objectifs visés dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (ibid., par. 64). Afin d'aider les pays, en particulier les nouvelles Parties contractantes, à faire progresser l'application des instruments juridiques dans le domaine de la sécurité routière, le secrétariat a établi le projet de recommandations du CTI pour le renforcement des systèmes nationaux de sécurité routière et l'a présenté aux groupes de travail pour observations. Le GRBP est invité à apporter sa contribution dans ce cadre.

Le GRBP souhaitera peut-être aussi reprendre l'examen des modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions de la révision 3 de l'Accord de 1958 sur l'« identifiant unique » (IU).

Le Groupe de travail examinera d'autres questions, si nécessaire.

15. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session

Le GRBP est invité à donner des indications concernant l'ordre du jour provisoire de la prochaine session, qui devrait se tenir à Genève du 28 janvier 2020 à partir de 9 h 30 au 31 janvier 2020 à 12 h 30.

16. Élection du Bureau

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690 et Amend.1), le GRBP élira le Président et le Vice-Président pour les sessions prévues en 2020.
